



Garde alternee vacance etc

Par Ionat80

Bonjour,

Je voudrai avoir votre avis, car le jugement n'est pas clair sur la garde alternée des vacances été.

Chez le père, le premier quart et le troisième quart les années impaires et le second quart et le quatrième quart les années paires.

chez la mère le premier quart et le troisième quart les années paires et le second quart et le quatrième quarts les années impaires.

c'est ainsi pour moi, et pour ma compagne pareil, ainsi on n'a nos enfants en même temps.

Ce qui pose problème c'est quand commence le début et la fin.

Nous passons nos enfants le vendredi 5 juillet au soir, afin de faciliter les autres parties car ils partent en vacances de bonne heure le samedi matin, mais par contre on nous dit de récupérer les enfants le dimanche 21 juillet au soir ou le lundi 22 juillet matin !

Pas équitable...

C'est toujours nous qui sommes arrangeants, pour tout le monde, mais jamais l'inverse.

Vous en pensez quoi svp ?

Merci.

Par Isadore

Bonjour,

Il n'est pas évident de couper les vacances en quarts stricts. Aucun des deux jugements ne précise le jour ou l'heure du passage de bras ?

C'est toujours nous qui sommes arrangeants, pour tout le monde, mais jamais l'inverse.

C'est toujours vous qui faites passer l'intérêt des enfants en premier et qui leur évitez d'être exposés à des conflits ? Ça montre que vous êtes les parents qui ont compris leur rôle, c'est la meilleure part.

Après si le jugement actuel est une source de conflit, il faudra le faire réviser en demandant au juge de fixer le jour et l'heure du passage de bras pour chaque quinzaine.

Par Ionat80

merci pour la réponse.

Effectivement il n'est pas inscrit le jour et l'heure.

Il fait ce qu'il veut, car on ne cherche pas de conflit vis à vis des enfants.